

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
- Prérequis entre cours	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	4
Informations diverses	5
- Liste des bacheliers proposant cette mineure	5
- Conditions d'admission	5
- Pédagogie	5
- Evaluation au cours de la formation	5
- Formations ultérieures accessibles	6
- Gestion et contacts	6
- Infos pratiques	6

Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure en études anglaises vous offre :

- une initiation à l'étude de la langue, de la culture et de la littérature anglaises,
- une compétence de communication et en fonction de vos choix, des compétences linguistiques, littéraires et/ou culturelles au sens large.

Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Initier à l'étude de la langue, de la culture et de la littérature anglaises.

En termes d'acquisition de compétences, le programme de la mineure vise à développer une compétence de communication (voir la partie obligatoire du programme) et en fonction des choix personnels de l'étudiant, des compétences linguistiques, littéraires et/ou culturelles au sens large.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme par matière

- Obligatoire
- △ Activité non dispensée en 2015-2016
- ⊕ Activité cyclique dispensée en 2015-2016
- ⊗ Au choix
- ⊙ Activité cyclique non dispensée en 2015-2016
- Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

L'étudiant doit totaliser 30 crédits répartis sur 2 blocs annuels, soit idéalement 15 crédits par an. Le programme est soumis à l'approbation du responsable de la mineure.

Bloc
annuel

2 3

o 30 crédits à choisir parmi :

⊗ LGERM1121	English language : listening and speaking skills	Ingrid Bertrand (supplée Sylvie De Cock), Sylvie De Cock	15h+15h	4 Crédits	2q	X	X
⊗ LGERM1122	English language : reading and writing	Fanny Meunier, Arnaud Vincent (supplée Fanny Meunier)	15h+15h	4 Crédits	2q	X	X
⊗ LGERM1123	English Grammar	Fanny Meunier	30h+15h	4 Crédits	1 + 2q	X	X
⊗ LGERM1124	English Literature : Critical Approaches	Ingrid Bertrand	30h	4 Crédits	2q	X	X
⊗ LGERM1322	English advanced receptive skills I	Fanny Meunier	15h+15h	4 Crédits	2q	X	X
⊗ LGERM1323	Introduction to English linguistics : phonology and morphology	Sylviane Granger	22.5h+5h	4 Crédits	1q	X	X
⊗ LGERM1324	The History of English Literature I	Guido Latre	30h	4 Crédits	1q	X	X
⊗ LGERM1325	Civilisation of the English-speaking countries : cultural aspects	Paul Arblaster	30h	4 Crédits	1q ⊕	X	X
⊗ LGERM1326	English - Advanced Productive Skills	Sylvie De Cock	30h+30h	3 Crédits	1 + 2q	X	X
⊗ LGERM1502A	Advanced English language skills II (partim A)	Sylviane Granger	15h+15h	3 Crédits	1q	X	X
⊗ LGERM1502B	Advanced English language skills II (partim B)	Sylviane Granger	15h+15h	3 Crédits	2q	X	X
⊗ LGERM1502	Advanced English language skills II <i>Pour les étudiants qui choisiraient les deux parties (A et B) de ce cours, il est préférable de s'inscrire au cours en entier à savoir LGERM1502.</i>	Sylviane Granger	30h+30h	6 Crédits	1 + 2q	X	X
⊗ LGERM1523	Introduction to English linguistics : syntax and stylistics	Sylviane Granger	22.5h+5h	4 Crédits	2q	X	X
⊗ LGERM1524	The History of English Literature II	Véronique Bragard	30h	4 Crédits	1q	X	X
⊗ LGERM1525	Civilisation of the English-speaking countries : From the Second World War to the Present	Véronique Bragard, Guido Latre	30h	4 Crédits	1q ⊙	X	X

Prérequis entre cours

Un document [prerequis-2015-min-langl100i.pdf](#) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](#).

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [prog-2015-clas1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [prog-2015-hori1ba]
- > Bachelier en philosophie [prog-2015-filo1ba]
- > Bachelier en histoire [prog-2015-hist1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [prog-2015-roge1ba]
- > Bachelier en information et communication [prog-2015-comu1ba]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [prog-2015-rom1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [prog-2015-lafr1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques [prog-2015-germ1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [prog-2015-arke1ba]

CONDITIONS D'ADMISSION

La mineure en études anglaises n'est ouverte qu'à 20 étudiants issus de tous les bacheliers de la Faculté de philosophie, arts et lettres et du bachelier en information et communication de la faculté des sciences économiques, sociales et politiques et de communication, qui seront sélectionnés sur la base d'un test organisé lors de la première semaine de cours du premier quadrimestre.

L'examen d'admission comprend les parties suivantes :

- un test sur les **fonctions langagières** sous forme de questions à choix multiple ;
- une **compréhension à l'audition** ;
- une **rédaction** d'un texte de 15 lignes.

Les étudiants intéressés par cette mineure doivent disposer de connaissances et de compétences de départ définies au niveau européen comme étant celles de "l'utilisateur intermédiaire niveau seuil B1".

Cet acquis minimal doit, en principe, être garanti si on a suivi avec fruit l'apprentissage de la langue en humanités pendant quatre années à raison de deux heures par semaine au moins.

Pour plus de détails, consulter le [tableau récapitulatif](#) présentant par programme de bachelier les différentes mineures auxquelles les étudiants ont accès.

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition de ces prérequis. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les examens portant sur les cours dits de compétences communicatives visent à tester des performances, c'est-à-dire l'utilisation pratique de la langue dans des situations significatives, qui témoigneront du niveau de compétence atteint par les étudiants.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Erreur de transformation xhtml vers fo pour 'formations_accessible' erreur=org.xml.sax.SAXParseException; lineNumber: 341; columnNumber: 479; L'entité "tilde" était référencée, mais pas déclarée.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure FIAL

Sigle	FIAL	
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres	
Adresse	Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 48 50 - Fax 010 47 20 53	
Site web	https://www.uclouvain.be/fial	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)	
Mandats	Philippe Hiligsmann	Doyen
	Bérengère Bonduelle	Directeur administratif de faculté
Commissions de programme	Commission de programme en histoire de l'art et archéologie (ARKE) Ecole de philosophie (EFIL) Commission de programme en langues et littératures anciennes (GLOR) Commission de programme en histoire (HIST) Commission de programme en langues et littératures modernes et anciennes (LAFR) Commission de programme en linguistique (LING) Commission de programme en langues et littératures modernes (LMOD) Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) (LSTI) Commission de programme en communication multilingue (MULT) Commission de programme en langues et littératures françaises et romanes (ROM) Commission de programme en sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) Commission de programme en arts du spectacle (THEA)	

Responsable académique du programme : [Guido Latré](#)

Personnes de contact

Conseillère aux études : [Fiorella Flamini](#)

INFOS PRATIQUES

Inscription à la mineure

1. Modalités d'organisation

L'étudiant suit 15 crédits de cours en 1re année et 15 crédits de cours en 2e année.

Le programme est soumis à l'approbation du responsable de la mineure.

La présence aux cours de compétence communicative et aux exercices qui les accompagnent est requise si l'on souhaite profiter au maximum de la formation proposée. Différentes séances d'exercices seront proposées à des moments différents.

2. Admission à la mineure

L'étudiant doit réussir le test d'admission organisé la première semaine du 1er quadrimestre.

L'examen comprend :

- un test sur les **fonctions langagières** sous forme de questions à choix multiple;
- une **compréhension à l'audition**;
- et une **rédaction** d'un texte de 15 lignes.

3. Inscription à la mineure et vérification de l'inscription

En deuxième année de bachelier

L'étudiant s'inscrit en ligne à sa mineure, après s'être préalablement inscrit à son année d'études.

L'étudiant qui recommence sa 2e année est automatiquement réinscrit à la même mineure.

En troisième année de bachelier

Lors de son inscription en troisième année, l'étudiant est automatiquement inscrit à la seconde partie de sa mineure. Il en est de même pour l'étudiant qui recommencerait sa troisième année.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

4. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite avant le 10 octobre auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

L'horaire peut être consulté à l'adresse : <https://www.uclouvain.be/232660.html> .

Les étudiants doivent également consulter l'horaire général de la faculté : <https://www.uclouvain.be/355131.html> pour les cours qui ne sont pas repris dans la fiche horaire de la mineure.

Les modifications de dernière minute sont reprises dans la rubrique "valves étudiants" sur le site

2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Le tableau des équivalences peut être consulté au secrétariat de la commission de programme qui gère la mineure.

Personne de contact : le responsable de la mineure, pour conseils et approbation de modification(s) éventuelle(s).

Inscription aux activités de la mineure

1. Informations sur les prérequis

Les étudiants intéressés par cette mineure doivent disposer de connaissances et de compétences de départ définies au niveau

européen comme étant celles de " [l'utilisateur intermédiaire niveau seuil B1](#)  " .

Cet acquis minimal doit, en principe, être garanti si on a suivi avec fruit l'apprentissage de la langue en humanités pendant quatre années à raison de deux heures par semaine au moins.

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant.

3. Obtention du visa du responsable de la mineure

L'étudiant est tenu, une fois le formulaire d'inscription aux activités complété, de demander le visa du responsable de la mineure avant de le transmettre au secrétariat de sa faculté ou de sa commission de programme.

Supports disponibles

Informations sur le service-cours

Certains cours disposent d'un support en ligne.

Informations à demander au titulaire du cours.

Dans l'éventualité où des dispositifs pédagogiques alternatifs sont proposés pour une activité, ceux-ci s'adressent uniquement aux étudiants qui sont inscrits à l'activité en question dans le cadre de leur mineure et qui feront la preuve de l'impossibilité d'assister au cours. Un accord écrit de l'enseignant sera requis.

Organisation des examens

1. Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrit en ligne aux examens des cours de sa mineure en même temps qu'il s'inscrit aux examens des cours de sa majeure.

En cas de difficultés, l'étudiant s'adressera à sa commission de programme ou au secrétariat de sa faculté.

2. Consultation des horaires d'examens

Les horaires d'examens peuvent être consultés à l'adresse : .

Note : pour l'inscription sur les listes "ouvertes" de passage de certains examens, l'étudiant s'adressera directement au secrétariat central de la Faculté de philosophie, arts et lettres.